



SORNAY, le 11.03.2013

MAIRIE de SORNAY
1 Place de la Mairie
71500 SORNAY
Tél : 03.85.75.11.40
Fax : 03.85.75.41.35
Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni le Jeudi 7 mars 2013, à 20 H 30, sous la présidence de M. Julien PRUDENT, Maire, en séance ordinaire.

Le compte-rendu de la séance du 12.02.2013 est adopté à l'unanimité.

Excusé: DAUTEL Arnaud

Absents : COMPARET Ronald, LANDRE Séverine, MORIER Patrick

Secrétaire de séance : FICHET David

Le Maire demande de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Point de situation concernant le Comité des Fêtes
- Proposition de legs à la commune par Mme TREUILLAUD Danyèle

La séance est ouverte selon l'ordre du jour.

MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire dresse le compte-rendu de la réunion d'information relative à la réforme des rythmes scolaires du 04.03.2013 qui s'est tenue à Louhans en présence de Mme la Rectrice, Mme la Députée, Mme la Sous-préfète, des représentants de la DASEN (Direction Académique des Services de l'Education Nationale) et de l'IEN (Inspection de l'Education Nationale) de Louhans, du Président du Conseil Général, des élus des communes et communautés de communes ainsi que des représentants des écoles et parents d'élèves.

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires déjà évoquées lors de la séance du conseil municipal du 12.02.2013.

Il rappelle l'organisation scolaire actuellement en place : les lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8h40 à 11h40 et de 13h20 à 16h20

Il précise les difficultés rencontrées à l'heure du choix obligatoire du moment de cette mise en œuvre, en appelant plutôt à un report de la date d'effet de la réforme :

- les incertitudes concernant l'encadrement des activités. Aucune information n'est encore disponible sur les qualifications que devra détenir le personnel d'encadrement et sur un éventuel agrément par l'éducation nationale
- les incertitudes concernant les financements. Si la collectivité faisait le choix de mettre en œuvre la réforme dès septembre 2013, elle pourrait certes prétendre aux incitations financières annoncées. Mais cette source de financement ne semble acquise que pour cette année scolaire. Le coût annoncé par plusieurs associations d'élus est de 50 € par an et par élève. Cette dépense, non compensée à terme semble-t-il, nécessite une adaptation très profonde du budget communal.

Dans ces conditions, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales ;
- de charger M. le maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale et le conseil général au titre du transport scolaire.

TIRAGE AU SORT POUR ETABLISSEMENT DES LISTES PREPARATOIRES DE JURES ET DE CITOYENS ASSESSEURS

Il est procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale de 6 personnes en vue de permettre la constitution de la liste préparatoire des jurés et concitoyens assesseurs pour l'année 2014. Ont été tirés au sort : DUQUET Eric, BERTHAUD épouse ROSAIN Rose, PROST Michel, GAUTHIER Clément, RENAUD Eric, BAILLY Sophie.

POINT DE SITUATION CONCERNANT LE COMITE DES FETES

L'Assemblée est informée du compte-rendu de l'assemblée extraordinaire du comité des fêtes du 14.02.2013 ainsi que de celui de la réunion du groupe de réflexion ad hoc entériné par le Conseil d'Administration du Comité des Fêtes le 14 février pour estimer les évolutions nécessaires de celui-ci (composé d'élus, de membres volontaires du CA et des membres du bureau du comité des fêtes).

Synthèse est ainsi formulée, avec débat de l'Assemblée au sujet de la gestion possible du salarié et des matériels dans le but de pérenniser les actions et services correspondants pour notre vie communale, dès la fin avril 2013, quel que soit le devenir du Comité des Fêtes et ses missions prochaines.

Le conseil se prononce également sur les mutations possibles sur le plan communal en ce qui concerne les objectifs d'animation et d'organisation de la fête patronale dévolus aujourd'hui au Comité des Fêtes. Il est informé de la prochaine Assemblée Générale du Comité fin avril 2013 pour dresser synthèse de ces éléments et mutations envisageables avant que le CA réuni ne se prononce sur ces options.

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS (BUDGETS PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT) 2012

Patrick PELLIGAND, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente les comptes administratifs du budget principal et du budget assainissement pour l'année 2012.

Adoption à l'unanimité de ces deux comptes administratifs et de l'affectation des résultats de l'exercice 2012 sur celui de 2013 correspondants.

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION (BUDGETS PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT) 2012

Les comptes de gestion du budget principal et du budget assainissement – exercice 2012 – élaborés par Monsieur le Comptable du Trésor et retraçant les débits et les crédits de la collectivité sont adoptés à l'unanimité.

PROPOSITION DE CONVENTION DE RETROCESSION DE VOIRIE AU PROJET DE LOTISSEMENT PRIVE AU « QUARTIER DES RENOUILLERES »

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que M. Pierre THIVANT a déposé en Mairie un dossier de demande d'autorisation en vue de réaliser un lotissement à usage d'habitation sur un terrain cadastré section G198 et G199 situé au lieudit « Les Renouillères », d'une superficie de 7 220 m².

Il a présenté une demande de transfert dans le domaine public de la voie privée du lotissement « quartier des Renouillères » dont il est le lotisseur.

Le Maire dépose sur le bureau la convention de rétrocession proposée accompagnée du résultat des concertations de janvier à mars 2013 entre le demandeur et M. J-Henri DUQUET, technicien voirie de la Communauté de Communes du Canton de Louhans. Le Maire porte à la connaissance du conseil que ce dernier émet un avis favorable sans réserve après avoir fait intégrer plusieurs modifications d'engagement ou de réalisations au pétitionnaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le transfert dans le domaine public de la voie du lotissement « quartier des Renouillères » cadastrée section G parcelles n° 198-199, ce transfert comprenant 54 mètres de voirie, 20 m x 20 m constituant une placette de retournement, les trottoirs et espace de stationnement adossé, soit un total de 952 m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes relatifs au changement de statut de cette voie.

PROPOSITION DE LEGS A LA COMMUNE PAR MME TREUILLAUD DANYELE

L'Assemblée est informée de la décision de Mme TREUILLAUD Danyèle, qui par testament remis à l'étude de Maître MACHEREY-DELPOUX, notaire à LOUHANS, a souhaité léguer à notre commune la somme de 2 286.74 € à charge d'entretenir sa tombe.

Dans ces conditions, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ce legs dans les conditions exposées ci-dessus et donne délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

Ce dernier informe le conseil qu'il aura prochainement une synthèse des tombes et concessions en charge de la commune, suite à legs, services rendus pour notre collectivité et que celle-ci sera conservée dans le registre du cimetière pour un suivi adapté (entretien, fleurissement ...).

AFFAIRES DIVERSES

L'Assemblée prend connaissance de divers comptes-rendus et courriers.

Le Maire de Sornay,

Julien PRUDENT